

## Index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021

Conformément à la loi n°2018-771 du 7 septembre 2018, dite « Loi avenir professionnel », Neoen SA a calculé son index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, au titre de l'année 2021<sup>1</sup>.

**Pour l'année 2021, l'index de Neoen SA est de 98 points sur 100, contre 90 sur 100 en 2020.**

L'index est composé de **quatre indicateurs**<sup>2</sup>, mesurés selon un barème de points défini par décret :

1. l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes - la note obtenue est de 38/40 ;
2. l'écart de répartition des augmentations individuelles - la note obtenue est de 35/35 ;
3. le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité - la note obtenue est de 15/15 ;
4. la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations - la note obtenue est de 10/10.

---

<sup>1</sup> La période considérée est du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

<sup>2</sup> Pour les entreprises de moins de 250 salariés.